

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 22 janvier 2008 à 20h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le maire, Serge Roy.

Étaient présents: Monsieur le maire, Serge Roy, mesdames les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril, messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Filion, Jean-Guy Desmarchais et Bruno Laplante

Également présents : Madame Micheline L. Morency, directrice générale
Me Jacques Robichaud, greffier
Michel Guay, trésorier

Chacun des membres du Conseil présents reconnaît que l'avis de convocation a été signifié par le greffier le 17 janvier 2007, à tous les membres du Conseil.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2008-01-15 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2008-01-16 RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008 – ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 11 décembre 2007;

Après lecture du règlement par le greffier;

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'adopter le Règlement numéro 455, intitulé « Règlement sur l'imposition de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2008 ».

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2008-01-17 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu de lever la séance à **20h16**.

ADOPTÉE

Serge Roy
Maire

Me Jacques Robichaud
Greffier

/vc

